

## **PUBLIC VISÉ :**

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).

## **PRÉ-REQUIS :**

Aucun

## **TYPE D'ACTION :**

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

## **CODES DE FORMATION :**

Formacode : 42816 – Document unique

NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

## **TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION :**

- ▶ Évaluation des risques : Articles R4121-1 à R4121-5 du code du travail
- ▶ Prévention : Articles L4111-1 à L4121-5 du code du travail

## **DURÉE :**

7 heures (1 jour)

## **PÉRIODICITÉ :**

Aucune

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE :**

12 personnes maximum

## **MOYENS D'ENCADREMENT :**

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

- ▶ Formateurs en prévention des risques professionnels.
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## **MOYENS D'ÉVALUATION :**

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire écrit de fin de stage intégré au système qualité de l'organisme. Il est adressé à l'employeur avec l'avis du formateur quant à la capacité du travailleur formé.

- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## **OBJECTIF DE LA FORMATION :**

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUER, obligatoire pour toute organisation assujettie au code du travail.

*Un accompagnement à la réalisation du DUER, assuré par un consultant compétent en prévention des risques professionnels, peut être proposé en complément de la formation.*

## **PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :**

### **Enseignements théoriques**

- ▶ Obligations d'évaluation des risques dans le code du travail
- ▶ Modalités de réalisation du document (forme, contenu)
- ▶ Outils d'analyse et méthodes
- ▶ Association d'autres participants à l'évaluation
- ▶ Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement
- ▶ Suivi du document unique et planification des actions de prévention
- ▶ Lien avec l'analyse de la pénibilité

### **Enseignements pratiques**

- ▶ Exercices d'évaluation in situ
- ▶ Exercices avec vidéos comportant des situations à risques